

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal  
Séance du 16 décembre 2022

<b>DÉLIBÉRATION N° 161/2022</b>
---------------------------------

<b>AJUSTEMENT DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES</b>
--

L'an deux mille vingt-deux,

Le seize décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeais, maire, suivant la convocation faite le 9 décembre 2022.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeais, maire

M. Chusseau, M. Faës, Mme Coirier, M. Quéraud, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, M. Borot, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Jehan, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

Mme Guiu (pouvoir à Mme Cabaret-Martinet), M. Brianceau (pouvoir à M. Borot), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à Mme Landier), Mme Fond (pouvoir à M. Faës), Mme Paquereau (pouvoir à M. Gellusseau), Mme Hervouet (pouvoir à M. Bouyer), M. Quénéa (pouvoir à M. Chusseau), M. Kabbaj (pouvoir à M. Quéraud), Mme Desgranges (pouvoir à Mme Douaisi), M. Nicolas (pouvoir à Mme Bihan), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Le Breton)

**Absents non excusés :**

M. Le Forestier, M. Vince, conseillers municipaux

Sylvie Landier a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022

### **OBJET : AJUSTEMENT DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES :**

**Mme Isabelle Coirier** donne lecture de l'exposé suivant :

Les périmètres scolaires définis encouragent la proximité entre lieu de résidence et école d'affectation, tout en veillant à l'équilibre des effectifs au regard des capacités d'accueil des établissements scolaires, et à l'enjeu de mixité sociale.

Sur les six dernières années, les périmètres scolaires ont évolué deux fois :

- en 2016 par la modification de certains périmètres et la mise en place de trois secteurs mixtes entre les écoles Roger Salengro et Port au Blé, Ragon et Ouche Dinier, et enfin Simone Veil et Château Sud ;
- en 2019 par la transformation du périmètre mixte Ragon/Ouche Dinier en secteur mixte Ragon/Chêne Creux et le rattachement d'un ilot supplémentaire au périmètre de l'école Chêne Creux

Ces évolutions ont produit les effets escomptés, rétablir un équilibre entre les deux secteurs sans compromettre l'équilibre des effectifs sur Ragon et décharger les écoles Port au blé et Roger Salengro élémentaire.

Le travail de prospective reste complexe sur du long terme car de nombreux paramètres sont difficiles à évaluer (ventes de logements, constitution des familles, ratios naissances/scolarisation dans les écoles publiques de Rezé...). Ainsi en 2021, la ville a confié au cabinet d'étude Narthex une nouvelle étude afin d'accompagner l'identification des priorités en matière de rénovation-aménagement du patrimoine scolaire et des pistes d'évolution des périmètres scolaires actuels.

À partir de l'état des lieux du patrimoine scolaire, de l'identification des écoles en tension, des perspectives d'évolutions notamment démographiques, l'objectif est de procéder à quelques ajustements, afin de veiller à la soutenabilité de la progression des effectifs sur les périmètres les plus en tension :

- A court-terme et moyen-terme, la poursuite de l'évolution à la hausse sur les écoles du sud et la poursuite de la dynamique de la ZAC de la Jaguère difficilement absorbable avec le patrimoine bâti en l'état ;
- Activer des leviers pour renforcer à terme la mixité sociale pour les écoles Pauline Roland dont le périmètre est celui du QPV à l'exception de quelques rues situées à sa frontière nord. Cet enjeu n'avait pas été pris en compte lors des précédents ajustements.

Il est proposé :

1- d'ajuster les périmètres scolaires, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (date de démarrage des inscriptions scolaires pour la rentrée 2023) de la façon suivante :

- Evolution du périmètre scolaire pour l'école Pauline Roland, dans une logique de mixité accrue, et afin de contribuer à décharger l'école Château Sud élémentaire (intégration du secteur Bas Landreau et un ilot en frontière est des périmètres Pauline Roland et Château sud correspondant au quartier des castors). Cette proposition tient également compte de l'impact du projet de la ZAC du Château qui débutera en 2023.
- Evolution du périmètre mixte Ragon / Chêne creux pour veiller à l'équilibre entre ces écoles au regard des capacités d'accueil restreinte de l'école Chêne Creux maternelle, des effectifs de l'élémentaire en perte de vitesse et des effectifs fluctuant à Ragon par l'intégration d'un petit ilot au sein duquel la natalité est dynamique (frontière nord du périmètre jusqu'à la rue Lechat).

2- de veiller aux impacts pointés par l'étude liés à la ZAC des îles et la ZAC du Vert Praud qui devront être affinés en fonction de l'évolution des projets et du suivi de la progression des effectifs sur le secteur sud du territoire afin d'arbitrer la nécessité ou pas de création d'un nouvel établissement scolaire

3- d'accompagner les partenaires familles et écoles à ces ajustements Les principes posés sont d'appliquer ces évolutions aux nouvelles familles ou à celles qui souhaiteraient changer d'école. Pour les familles qui ne souhaiteraient pas changer d'école, ce qui sera la majorité des cas, il est proposé de garantir la continuité scolaire de la maternelle à l'élémentaire pour les enfants déjà scolarisés ainsi que leurs fratries.

Les directions d'école ont été concertées sur les propositions, et les représentants de parents d'élèves informés.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022

### **Le conseil municipal,**

Vu l'article 2012-7 du code de l'éducation,

Vu la délibération n°169\_2019 du 12 décembre 2019 sur la modification de la carte scolaire,


Considérant la nécessité d'adapter la carte scolaire,

Vu l'avis de la commission vie et animation de la cité du 30 novembre 2022.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

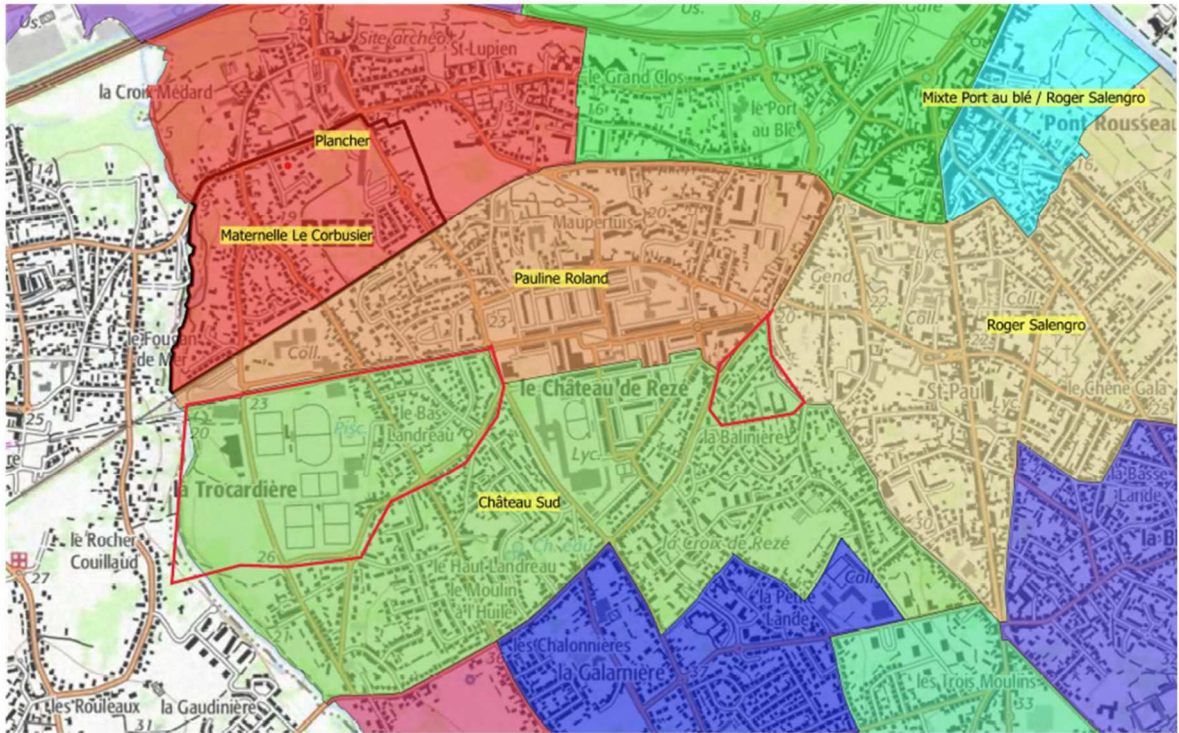
- Approuve la modification de carte scolaire selon les plans joints en annexe, avec effet au 1er janvier 2023,
- Approuve la démarche de veille aux impacts pointés par l'étude Narthex et la nécessité d'un point d'étape à la rentrée 2023 afin d'affiner les évolutions
- Approuve la démarche d'accompagnement des partenaires familles et écoles à ces évolutions

La maire,  
Agnès Bourgeois

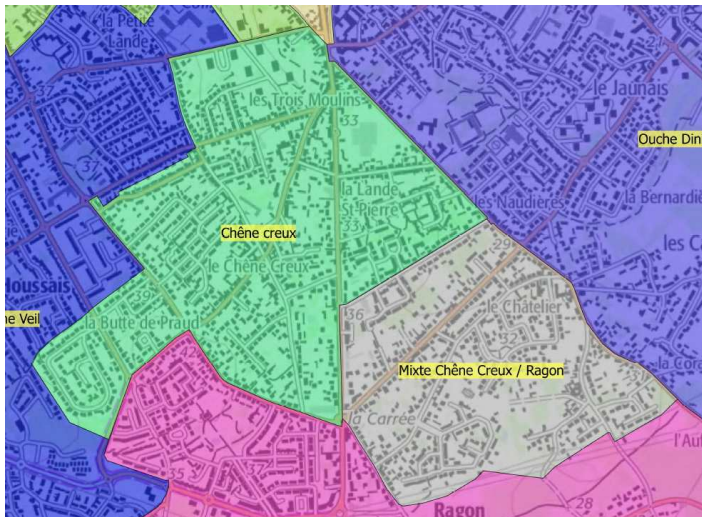


## Annexes

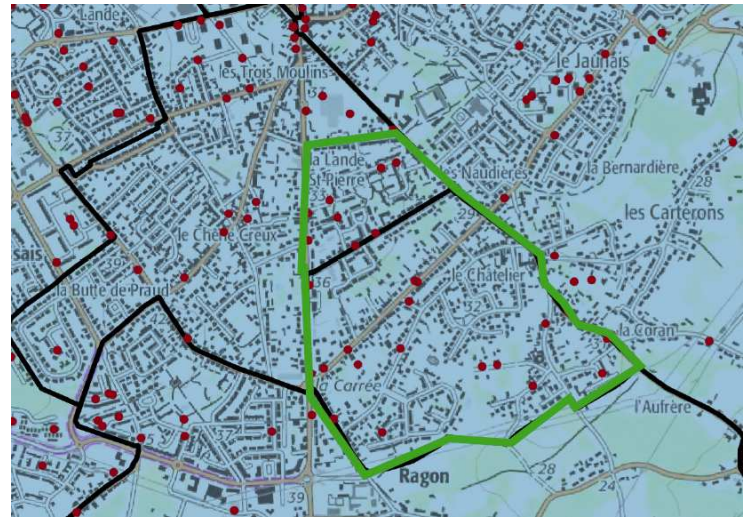
Evolution du périmètre des écoles Pauline Roland et Château Sud (tracé rouge sur la carte ci-dessous)



Elargissement du périmètre mixte Chêne Creux/Ragon



Périmètres actuels



Ajustement en vert : frontière nord du périmètre jusqu'à la rue Lechat